



## INFORMATION ET INSCRIPTION : PRESIDENT DE JURY DE SAUT

### Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de président de jury (PJ). Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline saut de la FSSE, (Règl. d'Org. de la FSSE 2011).

### Définition président de jury

Le PJ est habilité à juger toutes les épreuves dans toutes les fonctions. Il a également le droit d'être engagé en qualité de président de jury responsable ou président d'un jour d'une manifestation. Comme président de jury responsable il a le devoir de s'engager à une seule manifestation à la même date.

### Conditions de promotion

#### Obligation au niveau de la licence

Cette obligation est fixée dans les conditions pour les candidats-juges de saut.

#### Limite d'âge

L'activité de président de jury peut commencer en début d'année pour autant qu'il atteigne ses 25 ans et expire à la fin de l'année où le président de jury a atteint 75 ans.

### Formation / Examen

Un examen est obligatoire pour devenir président de jury. Les personnes qui remplissent les exigences de l'examen font une demande sur formulaire officiel à la FSSE. Les candidats sont alors convoqués pour l'examen destiné aux futurs PJ.

L'autorisation de juger en tant que PJ implique une expérience pratique (durant les deux dernières années en tant que juge national : avoir jugé 60 épreuves à 8 manifestations différentes ; avec min. 3 présidents de jury différents), la participation aux cours prescrits et le fait d'avoir réussi un examen théorique et pratique. Le futur PJ doit être recommandé par deux PJ. Si l'examen n'est pas réussi, il ne peut être répété qu'une seule fois.

Durant sa formation, le candidat doit avoir suivi au moins les cours cités ci-dessous :

- Cours pour présidents de jury
- Cours de juges annuels/Journée d'échange d'expériences

Programme de formation : Introduction à la fonction de juge théorique et pratique. Connaissance des règlements, directives, modalités et prescriptions de la FSSE concernant le saut en théorie et en pratique.

### Durée de la formation

La durée de formation calculée depuis le début d'une activité jusqu'à la promotion dans la prochaine catégorie supérieure est d'au moins deux ans.

### Exercice de la fonction de président de jury

L'exercice de la fonction de président de jury implique un nombre minimal d'engagements par année. Par année (dans l'espace de 12 mois), il doit juger au moins à 4 manifestations différentes.

Engagement minimum : 1 jour entier, sinon au minimum 2 épreuves par manifestation.

Afin de conserver son statut de PJ, il doit officier en tant que tel au moins durant 3 jours par an.

Le PJ doit fréquenter les cours prescrits et (au moins 1 cours par an). Les dates figurent dans le Bulletin de la FSSE.

Un officiel de sport qui n'a plus pratiqué d'activités durant 2 ans est automatiquement rayé de la liste des officiels.

Un PJ peut présenter une demande de congé auprès de la Commission de formation des juges de saut, c'est-à-dire être dispensé des activités exigées. Passé un délai de quatre ans de congé, un nouvel examen pour PJ peut être exigé.

Les PJ peuvent demander à être recalé au niveau JN.

Les juges FEI conservent leur statut de PJ même si les conditions citées ci-dessus ne sont pas toutes remplies.

Les conditions FEI sont valables pour les juges FEI.

### Responsabilité

D'un président de jury est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives de la FSSE et en tant que représentant de la discipline saut de la FSSE, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline saut - peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général

### Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

### Publication

Les noms des officiels seront publiés dans le Bulletin FSSE, ainsi que sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch).

Actualisé le 10.07.2017





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

**CS SAUT**  
**Formulaire d'inscription et d'information**

**PJ Président de jury**

Nom : Fédération Suisse des Sports Equestres  
Prénom : Case postale 726  
Rue : Papiermühlestrasse 40 H  
NPA / Lieu : 3000 Berne 22  
Tél. :  
Natel :  
E-Mail :

**Inscription à l'examen : Président de jury de saut PJ**

J'ai officié aux manifestations suivantes :

Date	Lieu	Engagements				Président du jury
1 <sup>ère</sup> année		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
2 <sup>ème</sup> année		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	
		A		R	P	

J'ai suivi les cours suivants :

Cours de formation PJ                      Lieu : \_\_\_\_\_                      Date : \_\_\_\_\_

Journée d'échange d'expériences      Lieu : \_\_\_\_\_                      Date : \_\_\_\_\_

Lieu, Date :

Signature du requérant :

Je recommande la promotion du requérant au titre de président de jury. Je soutiendrai encore son engagement en qualité de PJ.

Nom du président de jury :  
Signature :

Nom du président de jury :  
Signature :



Discipline Saut / Ressort Technique